



Arrêté du Maire de la Ville de Roanne

N° : 88

Objet : Délégation de signature pour l'engagement comptable dans la limite des crédits ouverts par service

Références : FR/FP

Le Maire de la Ville de Roanne,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 65 de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°372 du 13 septembre 2023 ;

Considérant qu'il convient d'assurer matériellement et dans les conditions de rapidité optimale la bonne marche des services ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégations de signature pour l'engagement comptable dans les limites des crédits ouverts par service, ainsi qu'attestation du service fait, sont données aux agents ci-dessous.

En cas de pluralité de délégataires dans un même service et en cas d'absence ou d'empêchement du premier, la délégation consentie pourra être exercée dans des limites identiques et dans l'ordre de priorité fixé aux agents désignés.

DIRECTION GENERALE / CONTROLE DE GESTION : 1. M. Antoine DESARBRE

COMMUNICATION : 1. M. Emmanuel DEMONT

- Service Accueil : 2. Mme Lorène BERTHOME
- Service Communication : 2. M Emmanuel DEMONT
- Service Reprographie : 2. M Christophe BIDET

DIRECTION DEMOCRATIE LOCALE : 1. M. Jean-Luc CONDETTE

- Service Etat civil-Elections : 2. Mme Frédérique RAQUIN
- Service Conseils de Quartier : 2. M. Olivier JANDARD
- Service Funéraire public, Crématorium, Cimetière :
 - 2. M. Pierre-Alexandre GIRARD
 - 3. Mme Mathilde CLAUZEL
- Service Police Municipale :
 - 2. M. Patrice PEPIN
 - 3. M. Jean-Charles MAGAUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : 1. Mme Brigitte BONNEFOND PLAVINET

2. Mme Audrey ROURE
3. Mme Sylvie MATRAY
4. Mme Nadine MAGNIN
5. Mme Nathalie MAGAUD
6. M Yannick POMET
7. Mme Manon AUGÉY
8. Mme Céline CREUZET

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES : 1. Mme Isabelle SUCHEL MERCIER

- Service Musée des Beaux-Arts et D'Archéologie : 2. Mme Dominique DENDRAEL
- Service Théâtre :
 2. Mme Catherine ZAPPA
 3. M. Dominique GALICHON
- Service documentation :
 2. Mme Margot GEORGES

DIRECTION EDUCATION, JEUNESSE ET SOLIDARITES : 1. M. Sébastien GROUILLER

- Service Education : 2. M. Anas BERCHICHE
- Service Jeunesse : 2. M. François CHARMILLON
- Service Jeunesse Pierre Bérégovoy : 2. Mme Nathalie MACRIDIS

DIRECTION DES FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE : 1. M. Gilles RONDET

DIRECTION CADRE DE VIE : 1. M. Jean-Luc WOLF

- **Pôle Bâtiments :**
 2. Mme Chrystel BELUZE
 3. M. Juan MONTERO
- Service Propreté Bâtiments :
 2. Mme Chrystel BELUZE
 3. M. Christian VIALERON
- **Pôle Environnement :**
 2. M. Olivier TOSI
 3. M. Gérard PIAT
- Service Parcs et Jardins : 4. M. Jean-Charles SIGNORET
- Service Propreté, Espaces naturels et Bio diversité : 4. M. Jean-Manuel ALMARCHA
- **Pôle Ingénierie**
 2. Mme Céline RODRIGUES
 3. M. Frédéric ROUHIER
 4. M. André ODIN
 5. M. Eric SOTTON
 6. M. Steeve MUGUET
 7. M. Renaud LABROSSE
 8. M. Mathieu MOUSSIÈRE
 9. Mme Perrine DUIVON
 10. M. Pierre VAUDELIN
 11. M. Florian FERNANDEZ

- Service énergie :
 2. Mme Céline RODRIGUES
 3. M. Steeve MUGUET
- **Pôle Voie Publique :**
- Service Maintenance/voirie :
 2. M. Frédéric FOURNIER
 3. M Joan BENIGAUD
- Service Voirie/Cellule externalisation :
 2. M. Frédéric FOURNIER
 3. M. Jacky DUMAS
- Service Eclairage public :
 2. M. Frédéric FOURNIER
 3. M. Frédéric MOREAU
- Service Proximité : 2. M. Olivier JANDARD
- **Pôle Foncier Urbanisme**
- Service Patrimoine/Foncier/Assurance : 2. Mme Michèle SUBRIN
- Service Commerces sédentaires : 2. Mme Céline AURELLE HEDUY
- Service Urbanisme :
 2. Mme Céline AURELLE HEDUY
 3. Mme Sophie BAUBEDET
- Pôle Sécurité/Accessibilité/ Santé Publique et Développement Durable :
 1. Mme Christine BERGERON CHARROIN
 2. M. Antoine MANUEL
 3. Mme Mélina LAROCHE
- **Service Garage :**
 2. M. Fabien GIRARDEAU
 3. M. Christian MOUSSE
 4. M. Frédéric BEGASSAT
- **Service DTNSI locale**
 2. M. Jean-Didier PAWLOWSKI
 3. M. Rodolphe BERRY
 4. M. Maxime FERRARA
 5. M. Thierry BAY
 6. M. Cyril GUERINONI
 7. M. Cédric PERRET

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

1. M. Franck PATISSIER
2. Mme Michèle MUGUET
3. M. Philippe FRAISE
4. M. Ridha CHELBI

ARTICLE 2 : L'arrêté n°372 du 13 septembre 2023 est partiellement rapporté.

ARTICLE 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de la légalité, de sa notification au délégataire de l'affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

ROANNE, le **23 FEV. 2024**

Le Maire


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

